

CULTURE

Centre Dramatique National du Val-de-Marne

Implantation du TQI, CDN du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets

Présentation et approbation du programme, planning prévisionnel et plan de financement

Autorisation de lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Election de cinq conseillers municipaux siégeant au sein du jury de concours

EXPOSE DES MOTIFS

1 – Contexte de l'opération

1.1 : Bref historique du projet de création d'un lieu dédié au Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration :

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Madame Elisabeth Chailloux et Monsieur Adel Hakim, directeurs du Théâtre des Quartiers d'Ivry, ont été chargés par Madame Catherine Tasca, puis par Monsieur Jean-Jacques Aillagon, successivement Ministres de la Culture et de la Communication, d'une mission de préfiguration d'un Centre Dramatique National par courriers respectifs du 5 mai 2002 et du 26 septembre 2002.

Le 27 février 2003, le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine a validé ce projet d'implantation d'un CDN sur son territoire, en accord avec l'Etat, cette « labellisation » constituant une reconnaissance forte de la qualité du projet artistique porté par le TQI et du soutien sans relâche de la Ville en faveur du spectacle vivant. Il a également approuvé l'objectif de mise à disposition d'un lieu nécessaire au fonctionnement du CDN en préfiguration.

Dans le cadre de ces nouvelles missions, des conventions-cadres conclues pour les années 2003-2005, 2006-2008 et 2011-2014, ainsi que des conventions financières pour les années 2009, 2010 et 2011 à 2014, ont été signées entre la ville d'Ivry, l'Etat, le Conseil Général du Val-de-Marne et le TQI.

Par courrier du 23 juillet 2010, l'objectif de signer un contrat de décentralisation dramatique avec le TQI est réaffirmé par Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, sous condition de la mise à disposition d'un lieu lui permettant de remplir pleinement ses missions. Selon le cahier des charges des centres dramatiques nationaux, « les missions d'un CDN ne peuvent être remplies que si ces derniers bénéficient d'un théâtre en ordre de marche et d'un niveau minimal conforme à leur label, soit :

- la disposition exclusive d'au moins une salle de représentation et la possibilité d'accéder à des plateaux de taille différente ;
- une salle de répétition dédiée au CDN ;
- des bureaux susceptibles d'accueillir les personnels du centre et les équipes artistiques, de préférence à proximité des plateaux ;

- l'usage d'un atelier de construction et d'un lieu de stockage de décors et de costumes soit de façon mutualisée, soit en propre ».

En 2009, après avoir travaillé longuement sur différents sites potentiels d'implantation, l'acquisition de la Manufacture des Œillets par la ville d'Ivry donne de nouvelles perspectives au projet. Présentée en Conseil Municipal du 16 avril 2009, avec pour ambition d'en faire un site culturel, cette acquisition marque une étape décisive pour la création d'un lieu dédié à la production et à la diffusion d'œuvres dramatiques, unique et permanent, permettant au TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration de se projeter en CDN de plein effet à l'horizon 2015.

1.2 : Retour sur les missions d'un Centre Dramatique National :

Erigés en 1972, aux lendemains de la décentralisation dramatique, les CDN sont des équipements dirigés par un ou plusieurs artistes directement concernés par l'art dramatique, à qui il est confié une mission d'intérêt public de création dramatique dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'art du théâtre, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Lieux de référence régionale et nationale, voire internationale, où se rencontrent toutes les dimensions du théâtre (la recherche, l'écriture, la création, la diffusion, la formation), ils rayonnent sur un large territoire et répondent à des missions en matière :

- artistique : création, production ainsi que co-production d'œuvres (réalisation au minimum de 2 co-productions/an) ; présence artistique continue par le biais de la direction artistique et de compagnonnages ; diffusion et rayonnement des œuvres créées ; richesse du répertoire allant des auteurs classiques aux écritures d'aujourd'hui.

- d'action culturelle et territoriale : programmation enrichissant l'offre théâtrale sur le périmètre d'implantation ; soutien des équipes installées sur le territoire, notamment des compagnies émergentes ; diversification géographique et sociologique des publics ; développement de l'éducation artistique (pratiques amateurs et actions de sensibilisation).

- professionnelle : formation et perfectionnement des artistes et des professionnels de théâtre ; lieu majeur d'emploi d'artistes et de techniciens ; centre d'impulsion de partenariats territoriaux et de mise en réseau en terme de production/diffusion.

Par circulaire en date du 31 août 2010, le Ministère de la Culture et de la Communication est venu réaffirmer les réseaux et les labels comme moyens privilégiés de mise en oeuvre de la politique culturelle en faveur du spectacle vivant, conduite par l'Etat avec les collectivités territoriales. En 2009, les CDN sont au nombre de 33, dont 2 établissements assimilés CDN, l'un d'entre eux étant le TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration.

1.3 : La marque de fabrique du projet artistique du TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration :

Sur la base des missions définies par l'Etat, présentées ci-dessus, et des grandes orientations fixées par la ville d'Ivry et le Conseil Général du Val-de-Marne, dans le cadre de leurs politiques culturelles, le TQI développe un projet artistique qui lui est propre, fruit de son histoire riche et de ses engagements.

Dès sa création en 1972 (date à laquelle étaient créés les premiers CDN), le TQI s'est constamment défini comme un lieu de réflexions, de débats et d'expérimentation de pratiques artistiques allant du laboratoire de recherche jusqu'à l'initiation des amateurs, enfants et adultes, avec pour centre, la production de spectacles basés essentiellement sur les grands textes anciens et des œuvres contemporaines. Sa ligne artistique se construit autour du théâtre des idées. Un théâtre qui provoque autant la réflexion, que l'émotion et le plaisir. Un théâtre qui vise à susciter l'esprit critique, l'envie de prendre parti, d'intervenir dans le débat esthétique et de devenir un participant actif dans la proposition artistique.

Des artistes reconnus ont nourri son parcours et enraciné son travail avec, comme directeurs successifs, Antoine Vitez, Philippe Adrien, Catherine Dasté et depuis 1992, Elisabeth Chailloux et Adel Hakim. Tous attachés à la création et à la diffusion d'œuvres dramatiques de référence, au développement des pratiques amateurs et à la formation, à la fidélisation et à l'élargissement des publics, ils ont mené et poursuivent encore une mission de service public alliant une haute exigence artistique à une volonté affirmée de démocratisation culturelle.

L'originalité du TQI consiste plus spécifiquement à organiser son activité autour de deux pôles essentiels et indissociables : la Création (production et exploitation de spectacles sur de longue durée) et l'École (école de spectateur, formation permanente de l'acteur). A ceux-ci s'ajoute, depuis 2000, un troisième axe fort : le Théâtre des Quartiers du Monde, échanges et rencontres artistiques entre la France et l'étranger. Cette triple activité, la création, l'école et le théâtre des quartiers du monde, fait du TQI un théâtre unique en son genre, une fabrique où se mêlent recherche et représentation, laboratoire et enseignement, initiation artistique et appréciation des œuvres, dialogues avec les cultures en marge et prises de conscience sur les différences culturelles.

Il est important de revenir sur l'école, « l'Atelier théâtral d'Ivry » si cher à Antoine Vitez (« *Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas de différence entre l'École et la Scène. C'est l'École qui est première. L'École est le plus beau théâtre du monde. Car l'École est un théâtre libre, exempt des contraintes de toute production, et surtout de tout accord avec l'opinion courante* » - 1987). Cet atelier dirigé par des artistes, est une initiation au plaisir du théâtre, une école du spectateur autant que de l'acteur. Il compte 13 cours hebdomadaires dont 8 pour les enfants et les adolescents qui ne sont autres que les ateliers de théâtre municipaux (200 personnes concernées environ).

Par ailleurs, depuis 2003, le TQI a été attentif à l'émergence de nouvelles aventures artistiques. Il ne se contente pas de faire éclore des créations, il s'efforce aussi d'accompagner les équipes tout au long de la vie des spectacles. Il veille notamment à défricher de nouveaux talents et de nouvelles écritures scéniques.

Parallèlement, il soutient l'écriture contemporaine et sensibilise le public à ces écritures récentes, notamment à travers l'événement annuel « *L'atelier des écritures contemporaines* » (visite d'une écriture d'aujourd'hui à travers de petites formes légères) et au concours de jeunes auteurs « *Nouvelles écritures* » en partenariat avec des théâtres du département.

Enfin, le TQI n'a cessé, depuis sa création, de tisser des liens avec les publics en développant des projets d'actions artistiques mis en place dans divers établissements, institutions ou associations. Ce travail d'action culturelle constitue un enjeu fondamental de son projet artistique et de sa mission de service public. Chaque année, entre 10 000 et 15 000 spectateurs sont accueillis au Théâtre d'Ivry-Antoine Vitez et entre 3 000 et 4 000 spectateurs au Studio Casanova.

Avec la Manufacture des Œillets, les possibilités d'accueil des équipes artistiques et du public (aujourd'hui éclatées entre le Studio Casanova – 140 places, le Théâtre d'Ivry-Antoine Vitez – 240 places, la Médiathèque – 120 places), l'identification des professionnels, des partenaires et des publics, pourront s'inscrire dans un lieu unique. Pour la première fois, le TQI pourra regrouper sous un même toit l'ensemble de ses activités pour en renforcer l'intensité et le rayonnement. Cet ancrage confortera son projet artistique et sa dimension territoriale structurante.

1.4 : Le rayonnement du TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration et son impact en matière de développement territorial :

Centre privilégié d'accès des publics au théâtre dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques, le TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration constitue déjà un point d'ancrage pour l'art théâtral sur son aire d'implantation et bien au-delà. Il crée des dynamiques territoriales, fédère les énergies, fait naître et accompagne des projets à l'échelle de la ville, du département et de la région.

L'histoire, puis les missions confiées au TQI, enracinent fortement la structure dans son environnement proche : la Cité, la ville d'Ivry, ainsi que le département du Val-de-Marne principalement et aussi, pour certaines actions, les départements limitrophes, la France et l'étranger (Fêtes Nocturnes de Grignan, Théâtre des Quartiers du Monde...). Et ce, par le biais de créations ou de reprises en tournée de ses spectacles d'une part, et par les liens noués avec d'autres équipements culturels, équipes artistiques et partenaires multiples d'autre part.

En effet, le TQI a toujours été un outil de dynamisme territorial :

- à Ivry tout d'abord, par de nombreuses collaborations avec des acteurs de la ville : Médiathèque, Théâtre Aleph, Conservatoire de Musique et de Danse, Luxy, centre d'art contemporain d'Ivry - Le CREDAC, Lycée Romain Rolland et autres établissements scolaires...

- dans le Val-de-Marne ensuite, par des co-productions avec des théâtres (Nogent, Villejuif, Le Perreux, Ceheville-la-Rue, Maisons-Alfort, Alfortville, le Kremlin-Bicêtre, Orly...) et des compagnies (Christian Benedetti, Stéphanie Chévara, Yves Beaunesne, Nicolas Liautard, Alain Mollot...), par la participation à des événements dont les « *Théâtrales Charles Dullin* » (festival de création contemporaine francophone) et le concours « *Nouvelles écritures* », ainsi que par d'autres partenariats actifs (établissements scolaires...).

- avec Paris et ses environs enfin, par des co-productions avec des théâtres (Artistic-athévains, Théâtre du Rond-Point...) et des partenariats privilégiés (Institut National des Jeunes Aveugles à Paris, Université Diderot Paris VII, Université Panthéon Sorbonne I, Maison d'Arrêt de Fresnes ...).

Ainsi, par la permanence de son action artistique et l'étendue de son action culturelle, le TQI irrigue très largement le territoire, lui conférant un rôle structurant en matière de développement local du théâtre mais aussi, ponctuellement, à l'échelle nationale et internationale. Il répond donc pleinement à sa vocation de CDN.

Cette mission de développement territorial que porte le TQI pourra être largement renforcée par son installation à la Manufacture des Œillets. En effet, disposant non seulement d'un lieu permanent, unique et adapté pour ses activités, le projet bénéficiera aussi, plus globalement, de la noblesse du site et de la grande vague d'aménagements urbains de quartiers limitrophes de l'équipement.

D'une part, en tant que telle, la Manufacture des œillets est un site emblématique en raison de son histoire et de son architecture remarquable ; c'est un haut lieu du patrimoine industriel de la ville dont les bâtiments sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques. D'autre part, elle se trouve au croisement de chantiers de rénovation urbaine colossaux, dans le périmètre d'aménagement de la cité Gagarine-Truillot proposé à l'ANRU 2 et dans l'Opération d'Intérêt Nationale Ivry Confluences. Cette combinaison permettra incontestablement d'asseoir le TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration comme un pôle artistique et culturel majeur dans le paysage local et national. Unique CDN dans le sud de Paris, ce sera aussi un lieu d'exception, synthèse du passé et de l'avenir.

2 – Présentation du programme, de l'estimation financière et du plan de financement prévisionnels de l'opération

En novembre 2009, le cabinet FABRE et PERROTTET a préparé une première étude de faisabilité sur l'installation du TQI, CDN du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets, et ce en se basant sur une commande précise de la Ville sur la surface d'emprise du projet sur le site. Les partenaires ont ensuite souhaité faire appel à un programmiste pour avoir confirmation, voire de nouvelles propositions, sur l'organisation des espaces et l'estimation du coût prévisionnel des travaux.

Le cabinet AUBRY & GUIGUET PROGRAMMATION a ainsi été missionné, travaillant plus spécifiquement dans une démarche de programmation et de faisabilité de CDN pour définir le périmètre le plus adapté au fonctionnement du futur équipement.

2.1 : Le programme :

-Sa définition :

Le travail s'est déroulée en trois temps : étude de programmation, analyse du site et des bâtiments existants puis rédaction du programme technique détaillé.

1. L'étude de programmation s'est appuyée sur une commande comprenant les points suivants :

- recensement et identification des besoins exprimés par le TQI ;

- énoncé des locaux nécessaires au bon fonctionnement d'un futur CDN.

2. L'analyse du site a été menée sur la prise en compte de points suivants :
- fonctionnement du site analysé dans sa globalité et sa complexité ;
 - fonctionnement du futur équipement (création, répétition, programmation, ateliers de pratique amateur..) à adapter au site partagé (EPSAA¹ et, à partir de septembre 2011, centre d'art contemporain d'Ivry - Le CREDAC au 3^{ème} étage du bâtiment américain) ;
 - architecture remarquable des bâtiments inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (en totalité, intérieurs et extérieurs). Dans ce cadre, l'avis de M. CERCLET, Conservateur Régional DRAC² aux Monuments Historiques, et de ses équipes a été requis pour une aide dans les aménagements à trouver, l'objectif étant que la grande halle puisse accueillir des nouvelles fonctions tout en la préservant dans son authenticité.
 - environnement proche logements et pôle tertiaire limitrophe ;
 - projet à moyen terme du raccordement au chauffage urbain.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble de nos partenaires lors d'un Comité technique de suivi le 5 avril dernier. Le TQI, la DRAC Ile-de-France, le Conseil Général du Val-de-Marne et le Conseil régional Ile-de-France, aux côtés de la Ville d'Ivry, ont unanimement accueilli ce travail avec satisfaction. Il ressort globalement que le programme concilie à la fois la « dimension patrimoniale » du projet (respect et valorisation du bâtiment) et la dimension fonctionnelle nécessaire à un CDN (disposition des espaces, existence d'un grand hall d'accueil, fluidité des flux de circulation).

3. La formalisation du programme technique détaillé, présentant précisément le programme fonctionnel, surfacique, architectural et sceno-technique dans la perspective du concours d'architecte.

Ce programme technique détaillé a également été présenté et validé par l'ensemble de nos partenaires lors d'un Comité technique de suivi le 16 septembre dernier.

¹ EPSAA : Ecole Professionnelle Supérieure d'Arts Graphiques et d'Architecture

² DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

- Ses éléments généraux :

| Fonctions | Description | Surfaces en m² utiles |
|---|---|---|
| <u>Accueil et service au public</u> Lieu du premier accueil Lieu d'échanges et de convivialité | Pour l'accueil des acteurs, scénographes, personnels du TQI, costumiers, publics, élèves, adultes, enfants se croisant dans cet accueil de type « foyer ». Ce lieu pourra le cas échéant servir de salle de travail, d'échanges, de rencontres et de petit office. | 610 |
| <u>Ateliers de pratiques théâtrales</u> Lieu de pratiques théâtrales et de disciplines complémentaires. Accueil d'enfants et d'adultes souhaitant évoluer dans cette pratique | Capacité de 30 élèves La conception de la salle devra permettre une grande diversité de pratiques théâtrales. | 190 |
| <u>Représentations</u> Une grande salle de spectacle et son arrière scène. | Jauge de 400 spectateurs Spécificité : grande modularité et flexibilité d'usage. Configuration d'accueil du public (vide, frontale, bi-frontales et tri-frontale) | 1205 |
| <u>Accueil des artistes</u> Espace de travail dédié aux troupes en création et en répétition et au public | Jauge de 80 personnes Le studio de répétitions doit avoir le même plateau (15x15) que celui de la salle de représentation transformable. | 235 |
| Logistique spectacle | | 625 |
| Administration / gestion | | 330 |
| Logistique générale | | 180 |
| Total des surfaces utiles en m² | | 3 375 |

-Son orientation en terme de développement durable

Conformément aux engagements de la Municipalité et au Plan Local d'Urbanisme (PLU), il a été décidé de concevoir des espaces et un bâtiment de « Haute Qualité Environnementale » (HQE).

L'opération d'aménagement du CDN sera une opération pilote car ce sera la première opération s'intégrant à la réglementation en vigueur pour un bâtiment existant à valeur patrimoniale.

La labellisation (certification) n'existant pas pour les espaces culturels et s'appliquant de toute façon sur des constructions neuves, il sera demandé aux futurs concepteurs d'intégrer dans leur réflexion l'amélioration thermique du futur équipement.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite étant une obligation réglementaire, elle sera de fait respectée pour les accès aux espaces culturels.

2.2 : L'estimation financière :

| COÛT OPERATION Valeur avril 2011 | |
|---|---|
| Identification des prestations | Estimation prévisionnelle des travaux en € |
| Etude de faisabilité et de programmation | 32.960 |
| Avenant scénario | 13.580 |
| AMO concours | 37.960 |
| Total des études préalables en € HT | 84.500 |
| Total des études préalables en € TTC (valeur arrondie) | 101.100 |

Les études citées - dessus sont en cours d'élaboration (budget 2011)

| Coût d'opération comprenant les phases études et travaux du CDN | |
|--|-------------------|
| Total du coût travaux | 11.993.000 |
| Honoraires 21.49% | 2.577.300 |
| Provision aléas | 600.000 |
| Honoraires concours MOE | 200.000 |
| Total du coût opération hors coût des études préalables en €HT | 15.370.300 |
| Total du coût d'opération hors coût des études préalables en €TTC (valeur arrondie) | 18.385.000 |

Soit un coût total d'opération de 18.500.000 € T.T.C. (valeur arrondie)

En outre, la valeur d'acquisition du « périmètre CDN » à la Manufacture des Œillets s'établit à environ 3.000.000 €. Pour rappel, le coût d'acquisition de la Manufacture dans sa globalité a été de 7.150.000 € (hors frais de mutation) en 2009.

2.3 : Le plan de financement :

A ce jour, sur la base de l'estimation financière présentée ci-dessus, après négociations avec nos partenaires, le plan de financement se présente comme suit :

Total opération (hors études) H.T **15 370 300€**

Subventions attendues :

| | |
|------------------|------------|
| DRAC | 3 700 000€ |
| Conseil Régional | 3 600 000€ |
| Conseil Général | 3 074 000€ |
| Etat ANRU 2 | 1 000 000€ |

Reste à charge pour le ville **3 996 300€**

Les subventions représentent donc 74% du coût de l'opération H.T

3 – Le planning prévisionnel de l'opération, le concours d'architecte et la désignation du jury de concours

3.1 : Le planning prévisionnel de l'opération :

| | |
|--|--|
| Approbation du programme définitif Autorisation de lancement du concours de maîtrise d'œuvre Désignation du jury | Conseil Municipal 22 septembre 2011 |
| Concours de maîtrise d'œuvre Sélection de quatre candidatures : 1 ^{er} jury Analyse des quatre offres et choix du lauréat : 2 ^{ème} jury | octobre 2011 à mars 2012 |
| Etudes de maîtrise d'œuvre type loi Mop comprenant : Diagnostic, Avant Projet, Permis de construire, Pro DCE | avril 2012 à février 2013 |
| Marché de travaux en appel d'offres | mars 2013 à juin 2013 |
| Travaux | juillet 2013 à mars 2015 |

3.2 : Le déroulement du concours d'architecte :

Compte tenu du programme de l'opération, le concours d'architecture organisé pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation du TQI, CDN du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets est un concours restreint sur niveau « esquisse » avec éléments de rendus de niveau APS notamment sur la structure, la scénographie, l'estimation selon un bordereau de prix fourni par la maîtrise d'ouvrage.

La spécificité du site, la complexité technique du futur équipement et la valeur patrimoniale des bâtiments nécessitent des réponses allant au delà d'un niveau dit « esquisse ». Le maître d'ouvrage pourra demander aux concepteurs des détails techniques notamment sur la conception de la salle de représentations, pour des adaptations techniques précises (charpente, menuiseries, ventilation, verrières, etc...).

Les compétences attendues par l'équipe de maîtrise d'œuvre seront au minimum les compétences suivantes :

- Architecte DPLG ou équivalent,
- Archéologie industrielle,
- Scénographe,
- BET structure et spécialiste des charpentes métalliques,
- BET fluides et thermie,
- BET acoustique,
- BET éclairage,
- Les compétences d'un designer pour la réalisation des banquettes avec dossiers, bar, agora, seraient souhaitées.

Quatre équipes de maîtrise d'œuvre au maximum seront admises à concourir à l'issue de l'analyse des candidatures, au vu notamment de la constitution de leur équipe opérationnelle, de leur méthodologie et de l'adéquation de leurs références avec ledit projet et répondant à un certain nombre de critères énoncés dans l'avis d'appel à candidatures.

Une indemnité de participation au concours est prévue et sera versée aux équipes ayant été habilitées et ayant présenté une offre conforme. Le lauréat se verra ainsi octroyer une indemnisation qui viendra en déduction de l'élément « APS moins » de sa mission.

Le jury sera chargé d'une part, de choisir les candidats admis à concourir, et d'autre part de proposer un classement des propositions des candidats (avis motivé du jury). Puis, le pouvoir adjudicateur engagera les négociations avec le ou les lauréat(s).

A l'issue de celles-ci, le Conseil municipal attribuera le marché de maîtrise d'œuvre au(x) lauréat(s).

Les travaux du jury seront préparés par une commission technique chargée d'examiner les différents projets.

3.3 : Désignation du jury :

La composition du jury, fixée par le Code des Marchés Publics (article 24 et 25), est la suivante :

- Membres à voix délibérative :

- . Monsieur le Président du jury : Monsieur le Maire ou son représentant,
- . 5 membres élus (à la représentation proportionnelle au plus fort reste),
- . 2 personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours,
- . 4 personnalités qualifiées (maîtres d'œuvre, scénographes).

NB : les personnalités compétentes et les maîtres d'œuvre sont désignés par le président du jury.

- Membres à voix consultative :

- . le comptable de la collectivité,
- . le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Protection des Populations (DDPP).

Considérant la maturité du projet, la qualité du programme de l'opération validée par l'ensemble des partenaires et le niveau d'engagement financier de la DRAC Ile-de-France, du Conseil Régional Ile-de-France et du Conseil Général du Val-de-Marne, je vous propose :

- d'approuver le programme présenté dans cet exposé,
- d'autoriser le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre afin de désigner le maître d'œuvre de l'opération,
- d'élire, conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, 5 conseillers municipaux à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour composer le jury de concours,
- de fixer à 100.465 € TTC l'indemnité de participation au concours de chaque candidat ayant remis une offre conforme sur la base du coût estimé d'une esquisse avec certains éléments de rendu de niveau APS.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

CULTURE

Centre Dramatique National du Val-de-Marne

Implantation du TQI, CDN du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets

Présentation et approbation du programme, planning prévisionnel et plan de financement

Autorisation de lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Election de cinq conseillers municipaux siégeant au sein du jury de concours

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Beaubillard, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 24, 25, 38, 70 et 74,

vu sa délibération en date du 27 février 2003 approuvant l'implantation d'un Centre Dramatique National (CDN) à Ivry,

vu ses délibérations des 26 juin 2003, 22 juin 2006 et du 23 juin 2011 approuvant des conventions-cadres passées avec l'Etat, le Conseil général du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

vu ses délibérations des 26 mars 2009, 25 mars 2010 et 23 juin 2011 approuvant des conventions de financement respectivement pour les années 2009, 2010 et 2011-2014 avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry,

vu l'information donnée au Conseil municipal du 16 avril 2009 relative à l'acquisition immobilière de la Manufacture des Œillets par la Ville d'Ivry sise 25-29 rue Raspail à Ivry avec pour ambition d'en faire un site culturel,

considérant que le projet d'implantation du TQI, CDN du Val-de-Marne dans des locaux adaptés s'avère nécessaire pour devenir un CDN de plein effet,

considérant que la Manufacture des Œillets est un lieu approprié eu égard au programme réalisé avec l'appui d'architectes-programmistes, validé par l'ensemble des directions concernées et par tous les partenaires du projet,

considérant qu'il y a lieu d'approuver le programme des travaux de restructuration et de construction des futurs espaces à aménager,

considérant que le coût total de l'opération est de 18 500 000 € TTC (valeur arrondie),

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce projet, de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels,

considérant qu'il convient de recourir à une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre afin de désigner le maître d'œuvre de l'opération,

considérant qu'il y a lieu d'élire cinq membres du Conseil Municipal, appelés à participer avec voix délibérative au jury de concours qui sera chargé de rendre un avis sur les candidatures et propositions soumises,

vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 36 voix pour et 7 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des travaux pour l'implantation du TQI, CDN du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets, sise 25-29 rue Raspail à Ivry et SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs potentiels, notamment le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général du Val-de-Marne et l'Etat (au titre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'ANRU 2) et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de celles-ci.

ARTICLE 2 : DECIDE de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour l'implantation du TQI, CDN du Val-de-Marne à la Manufacture des Œillets.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la composition du jury de concours est fixée comme suit par le code des marchés publics :

- Monsieur le Président du jury, M. le Maire ou son représentant,
- 5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- des personnalités qualifiées désignées par le président du jury, représentant au moins un tiers des membres du jury,
- au maximum 5 personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury,
- le comptable de la Ville d'Ivry,
- le représentant de la Protection des Populations (DDPP),

et DESIGNNE les représentants du Conseil Municipal suivants comme membres du jury :

Titulaires :

- Olivier Beaubillard
- Daniel Mayet
- Eve Schiavi
- Chantal Duchène
- Bruno Castelnau

Suppléants :

- Fabienne Oudart
- Méhadée Bernard
- Sylvain Baron
- Guillaume Moog
- Dorian Cathenoz

ARTICLE 4 : FIXE l'indemnisation des concurrents ayant remis une offre conforme sur la base du coût estimé d'une esquisse avec certains éléments de rendu de niveau APS, à 100 465 € TTC par équipe de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011